

Arrêté du Président portant délégation de fonction et de signature À Martine LORPHELIN – 4ème Vice-Présidente

Le Président du Territoire d'Energie Flandre,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-2 et L 5211-9,
Vu le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 24 avril 2026, au cours de laquelle ont été élus les Vice-Présidents du Territoire d'Energie Flandre,
Considérant que le Président peut sous sa responsabilité donner délégation de fonction et signature aux Vice-Présidents,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 25 avril 2026, Martine LORPHELIN, déléguée titulaire de la Commune de Merville et 4ème Vice-Présidente du Territoire d'énergie Flandre est chargée des domaines suivants :

- Relation avec les usagers des concessions
- Lutte contre la précarité énergétique et actions de solidarité
- Actions pédagogiques à destination des publics (programme écopousse...)

Article 2 : A compter du 25 avril 2026, Martine LORPHELIN, 4ème Vice-Présidente, reçoit délégation permanente à effet de signer tous actes, décisions, conventions, engagements et liquidations comptables relevant des domaines délégués mentionnés à l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Martine LORPHELIN qui accepte cette délégation.

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent arrêté en vertu de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification à l'intéressée et de sa publication.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Président du Territoire d'Energie Flandre ou devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa notification, publication, transmission au contrôle de légalité.

Article 4 : La Directrice du Territoire d'Energie Flandre est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M le Sous-Préfet de Dunkerque et à M le Responsable du SGC d'Hazebrouck

Fait à Hazebrouck, le 25 avril 2026
Le Président du Territoire d'Energie Flandre,
Jean-Luc CLEENEWERCK



Notifié le 25/04/2026 à Martine LORPHELIN
qui accepte cette délégation

Signature :

